

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-09-26-17

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., M. AVRIL V., Adjoints, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. LEROY E., M. PETIT M.

Etaient absents excusés : Mme JUMIAUX A. (pouvoir à Mme CARON A.M), Mme MOA K. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.), M. COUAILLET T., Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

Etaient absents : M. SERAFFIN JC., Mme BREARD A., M. WINTER G.

Date de convocation : 12/09/2022

Date d'affichage : 12/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE PAR LE MUSEE – VALIDATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS REGIONAL DES ACQUISITIONS DES MUSEES (FRAM) DE LA REGION NORMANDIE

En 2022, l'acquisition d'une œuvre d'art a été proposée au musée de l'horlogerie. Il s'agit un chronomètre de marine signé Delépine.

Ce dernier est l'un des chronométriers ayant participé à la renommée de Saint-Nicolas d'Aliermont dans ce domaine. Le musée ne possède à ce jour aucun chronomètre de cet horloger.

L'Association d'Horlogerie Aliermontaise (AHA) confirme la pertinence de ce chronomètre pour la collection du musée, dont la valorisation sera effective dès 2023 avec la prochaine exposition temporaire du musée, dont le sujet est justement la navigation et les chronomètres de marine. Par conséquent l'acquisition de cette œuvre est une opportunité pour le musée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission Scientifique Régionale (CSR) de la DRAC Normandie, (sollicités conformément à la loi musées de 2004 et le label « Musée de France), il est proposé d'approuver cette d'acquisition. La CSR a également validée l'estimation d'acquisition du chronomètre de 2500 euros,

Considérant l'avis favorable de la Commission du Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) de la Région Normandie et le mécénat de l'AHA, il est proposé le plan de financement suivant :

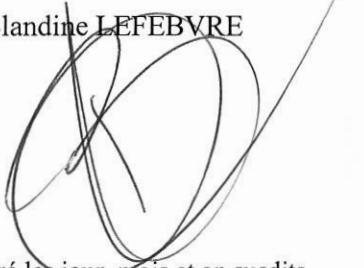
- 50 % FRAM de la région Normandie, soit 1250 euros
- 30% AHA, soit 750 euros
- 20% Commune, soit 500 euros

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

.../...

- Valide l'acquisition du chronomètre de marine signé Delépine
- Valide le plan de financement de cette acquisition
- Valide la demande d'une subvention de 1250 euros au Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées- FRAM
- Accepte la proposition de financement par l'AHA pour un montant de 750 euros
- Autorise Madame le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération
- Dit que le DGS assure pour sa part le suivi et la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 28 septembre 2022

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.